

L'édito

La période des fêtes approche, et nous allons nous calfeutrer dans nos maisons pour passer l'hiver le mieux possible. Mais au printemps, Frazé connaîtra une nouvelle jeunesse : notre nouveau commerce multi-services va ouvrir, nous allons retrouver le bonheur d'un village animé, nous pourrons accueillir familles et amis lors des fêtes et leur proposer de loger dans les chambres d'hôtes en centre bourg ou les inviter dans le petit restaurant!

Vous l'avez vu, l'ensemble est sorti de terre dans les délais, et nous allons tenter de tenir ce cap jusqu'au bout. Ce qui nous vaudrait une inauguration vers le mois de mai. Les gérants de l'ensemble sont désormais connus, ils ont choisi de venir vivre à Frazé et vous trouverez quelques lignes sur eux dans ce bulletin.

Est-ce une révolution?

Oui et non.

Oui parce qu'il aura fallu beaucoup d'efforts à beaucoup de gens pour en arriver là, que ce soit les élus, le cabinet d'architecte, les artisans, les financeurs, le comité consultatif, ce projet a sollicité énormément de monde.

Non, parce que finalement quoi de plus naturel que de trouver dans un village de quoi y bien vivre?

Quoi de plus normal que de se rencontrer à l'épicerie ou d'aller boire un café avec des amis en terrasse?

Frazé n'est pas la seule commune à avoir choisi de lutter contre la fatalité du « village-dortoir ». Près de chez nous, d'autres aussi se sont battus pour que la vie revienne en campagne :

- à Unverre, pour environ 1000 habitants, c'est une épicerie que la commune a soutenue,
- à Chapelle-Royale, l'épicerie de village, inaugurée en septembre, est gérée en direct par la municipalité, dans les locaux agrandis de l'agence postale,
- à Combres, c'est un restaurant qui ne désemplit pas, ouvert là aussi avec l'aide de la municipalité.

Bientôt Frazé...

Encore quelques mois de patience...

D'ici là, je vous souhaite de douces et chaleureuses fêtes de fin d'année.

Bien à vous,

Brigitte Pistre

Les principales décisions du Conseil municipal

Nous vous rappelons que les comptes-rendus sont consultables en intégralité à la mairie et sur le site Internet de Frazé.

> De nouveaux Frazéens arrivent en mai : les gérants du commerce

Les bâtiments avancent bien, et bientôt ils seront habités. C'est le couple de gérants de l'affaire « épicerie/restaurant », que nous avons choisi avec l'aide du comité consultatif spécialement constitué à cet effet, qui viendra s'y installer pour faire vivre cet endroit. Ils gèreront également les chambres d'hôtes, dans le bâtiment en bois construit à l'arrière.

• Qui sont-ils?

Ils s'appellent France COURTEAUD et Aimé MARIANI, et sont originaires de Corse, île qu'ils ont quittée il y a longtemps déjà pour Paris, où ils étaient installés pour raisons professionnelles.

Ils sont très motivés, veulent vivre à la campagne et y élever leurs enfants. Ils souhaitent utiliser les produits locaux, ont compris "l'esprit Perche" et notre demande très spéciale qui fait le grand écart entre les touristes à séduire et les Frazéens à servir.

Vous les connaissez peut-être : ils s'étaient inscrits au dîner des Journées du Patrimoine et ont parlé en toute discrétion avec certains d'entre vous...

Sur quels critères et selon quelle procédure ce choix a t'il été fait?

Grâce au travail mené en amont par le comité consultatif :

- après avoir mis en ligne l'offre qui résumait notre proposition et nos exigences, nous avons reçu environ une vingtaine de "demandes d'informations complémentaires" ;
- nous avons donc correspondu (mail, téléphone, photos...) avec ces candidats potentiels ;
- certains ont renoncé, d'autres ont envoyé leur dossier (douze dossiers complets);
- l'étape suivante était de donner ou non suite à ces candidatures : par exemple, sans expérience en cuisine, les candidats étaient incités à ne pas continuer...
- notre réponse a été favorable pour neuf d'entre eux ;
- six ont souhaité venir à une première visite, où nous les recevions pour leur présenter le projet sans qu'il soit question alors de "jury";
- sans surprise, nous avons ensuite assisté à plusieurs désistements : la motivation de certains était assez floue, et dans trois cas, un seul des deux membres du couple était franchement intéressé ;
- au final nous avons entendu de façon très approfondie deux couples, très motivés et présentant les caractéristiques souhaitées : personnalités agréables, sens évident du commerce, expérience en cuisine, motivation...
- puis il a fallu choisir : c'est la maturité de Monsieur Mariani et de Madame Courteaud qui a fait la différence, ainsi que leur volonté de s'installer « pour de bon » à Frazé.

Nous vous les présenterons lors de la cérémonie des vœux en janvier.



L'anecdote amusante est que Monsieur Mariani et Madame Courteaud, qui souhaitaient depuis longtemps quitter Paris pour prendre une affaire « au vert », avaient en fait repéré notre projet lors de la diffusion du reportage sur FR3, avant même que le comité ne lance sa recherche. Ils étaient donc prêts à poser leur candidature avant nous !

Nous remercions particulièrement tous les membres de ce comité qui ont participé à ce travail et se sont impliqués tout au long de la procédure : nous nous sommes sentis très soutenus lors de ce recrutement qui représente un enjeu important pour la suite de notre vie quotidienne !

Et maintenant, il reste à espérer que le veau aux olives ou la purée de châtaignes tiendront leurs promesses : ça, nous n'avons pas encore goûté!



> Exonération de la taxe d'habitation en 2011 pour les hébergements touristiques

Le Conseil municipal a délibéré lors de la séance du 15 octobre dernier en faveur d'une exonération de la taxe d'habitation pour les chambres d'hôtes ou gîtes ruraux. Cette mesure, qui peut être reconduite ou retirée chaque année, vise à favoriser le développement des points d'accueil dans notre village. Deux constats ont motivé cette décision :

- d'une part il y a un réel déficit de lits pour accueillir touristes et visiteurs dans notre région;
- et d'autre part, certains propriétaires possèdent des annexes ou locaux qui restent actuellement inutilisés. Plutôt que de laisser vacant ce joli patrimoine (souvent non chauffé donc exposé aux dégradations), nous essayons de les inciter à réaliser les travaux utiles à la reconversion de ces lieux en hébergement touristique.

En ce qui concerne les chambres d'hôtes actuellement en construction par la commune, elles ne sont pas concernées par cette délibération car elles ne seront pas ouvertes au premier janvier et par conséquent ne seront de toute façon pas soumises à la taxe d'habitation en 2011.

> Tourisme et chambres d'hôtes à Frazé : la Communauté de communes du Perche-Gouet nous aide !

Le principe d'un fonds de concours, permettant à une collectivité de participer au financement d'un projet porté par une autre, avait été validé il y a quelques temps par la Communauté de communes du Perche-Gouet.

Lors du Conseil communautaire du 8 juillet 2010, il a été voté une aide de 20 000 € pour la construction du bâtiment en bois qui accueillera les 5 chambres d'hôtes (bâtiment invisible depuis la rue car situé derrière celui des commerces).

La Communauté de communes manifeste ainsi son soutien à ce projet, dont elle pense qu'il permettra de favoriser le développement du tourisme sur tout le territoire du Perche-Gouet, Frazé étant en quelque sorte une des « portes d'entrée » les plus attrayantes de cette région.

Le saviez-vous?

La Communauté de communes du Perche Gouet a récemment ouvert son site Internet.

www.perchegouet.com, telle est l'adresse de ce site sur lequel vous pouvez désormais vous rendre pour connaître les activités de la CDC dans ses différents domaines de compétence: action économique, environnement. enfance et ieunesse, culture, tourisme, La rubrique « découvrir » vous permet par ailleurs de mieux connaître les communes membres, les statuts, les élus, les commissions, les comptes-rendus des conseils



communautaires et l'organigramme des collaborateurs.

> Une autre subvention très attendue : celle du Pays Perche

Le Pays Perche s'est engagé à contribuer largement au financement du bâtiment commercial : une subvention importante est attendue. Ces fonds de la Région Centre sont gérés par le Pays Perche au titre du soutien aux services de proximité et des

VIVRE AU PAYS AUJOURD'HUI

Pays Perche, le partenaire de vos projets



filières courtes et du développement touristique (pour information, une présentation des différentes aides proposées par le Pays Perche est mise à disposition en mairie).

Le nouveau président du Pays Perche (élu suite au décès de Yani Pichard) est Jean-Pierre Jallot, qui n'est autre que le Président du Comité Départemental du Tourisme! Le tourisme, clé essentielle du développement du territoire, est donc l'axe qui a permis à notre projet de bénéficier de ces aides spécifiques.

Nouveau à Frazé : des pizzas le mercredi

Le Conseil municipal a accepté d'accueillir un soir par semaine le camion à pizza "Casa Maryline". Ce nouveau service sera présent le mercredi à partir de 17h30 sur la place du Château.

Contact: 06.64.86.98.09.

Les travaux réalisés ou en cours

> Travaux sur les voies communales

En 2010, la commune a continué la réfection des voies communales qui s'établit toujours sur deux années : la première est consacrée aux travaux de reprofilage et de préparation de la chaussée, puis un enduit est apposé la deuxième année.

Des travaux de reprofilage ont été réalisés sur les chemins des Phayes et de la Toucauderie pour 5 324 € HT; les travaux d'enduit sur les chemins du But, de la Haie Vierge, du Mesnil et des Houdraises sont terminés pour un coût HT de 8 827 €. Ces travaux sont subventionnés par le Conseil général à hauteur de 25%.

> Fin des travaux 2010 : mairie, salle des fêtes, hameaux, bourg...

Une mairie plus accessible

Annoncés dans notre précédente édition, les travaux de mise en accessibilité du secrétariat de mairie et de la salle du conseil et des mariages ont été réalisés durant l'été (en photo ci-contre, l'entrée du secrétariat à gauche et celle de la salle du Conseil à droite).

<u>Coût de ces travaux</u>: 10 552 € HT, subventionnés à 60 % (40 % par le Conseil général et 20 % par l'Etat).



• Une salle des fêtes mieux équipée

La salle des fêtes devient petit à petit plus fonctionnelle. Suite à l'achat de vaisselle à l'occasion du cochon grillé organisé pour les Journées du Patrimoine, le Conseil municipal a décidé de la mettre à la disposition des locataires de la salle des fêtes. Les modalités de location sont les suivantes :

• Travaux sur et sous la chaussée en centre-bourg

Depuis l'été, de nombreux travaux ont été réalisés en centre bourg, et certains ne sont pas encore terminés. Il s'agit en fait de remédier à plusieurs problèmes, et nous avons fait en sorte de les articuler logiquement les uns avec les autres pour ne pas casser et recasser inutilement la voirie :

- Après la réalisation du chantier d'enfouissement, et avant que ne soit refaite entièrement la chaussée de la rue du 8 Mai 1945, ce qui est prévu pour l'année prochaine, nous avons réparé les réseaux séparatifs (eaux usées/ eaux de pluie) de cette rue qui convergeaient et se croisaient « Place Saint Pierre », les eaux se mêlant à plusieurs niveaux. Les eaux de pluie arrivaient alors dans la station d'épuration, qui ne doit recevoir que les eaux usées. Ce mauvais fonctionnement était dû à l'affaissement des canalisations, très endommagées à plusieurs endroits, mais aussi à de mauvais raccordements de gouttières ou de leurs prolongations souterraines, inconvénients auxquels les propriétaires ont remédié.
- Ensuite nous avons procédé à la réparation de l'écoulement dans la petite ruelle, où là aussi la chaussée affaissée et fissurée provoquait des infiltrations malvenues en voie souterraine.
- La phase 3 de ce chantier est la reprise de la rue du Puits, dont le revêtement provisoire posé après l'enfouissement va être refait intégralement. Ce sont de gros travaux, qui doivent permettre en cas de pluie de canaliser les eaux vers le déversoir prévu à cet effet. La chaussée va être entièrement refaite avec en son centre un caniveau central facilitant l'écoulement de l'eau.
- Enfin, il est prévu de revoir l'écoulement des eaux pluviales provenant de la résidence des Châtelliers et des champs voisins. Un arasement sera fait courant 2011 afin de détourner l'eau vers la vallée plutôt que vers la rue des Essarts (estimation en cours).
- Ces travaux, réalisés avec l'aide financière du Conseil général et avec l'appui technique des experts de la Direction départementale des territoires, seront suivis d'une réflexion sur la circulation des véhicules : nous devons sécuriser l'ensemble du centre bourg, aménager des places de parking aux abords des commerces et faciliter la circulation dans les voies étroites. Il est donc possible que certaines rues soient bientôt en sens unique ! Une étude est en cours avec les services compétents du Conseil général.

<u>Coût de ces travaux</u>: réparation des réseaux : 25 598 € HT, dont 23 % de subventions (5 887 €) ; réparation ruelle et place St Pierre : 5 810 € HT, dont 25 % de subventions (1 453 €) ; réfection rue du Puits : 23 020 € HT, dont 25 % de subventions (5 755 €).

> La station d'épuration : un équipement collectif dont il convient de prendre soin

C'est pour préserver le bon fonctionnement de notre station d'épuration que nous investissons en sous-sol sur des travaux de remise en conformité des réseaux : les mauvais raccordements y conduisent les eaux de pluie qui surchargent les pompes. Mais d'autres « arrivées » intempestives l'endommagent gravement, et les employés communaux y trouvent régulièrement certains objets indésirables : protections féminines et lingettes de toutes sortes, gants en latex, ...

Il est donc impératif de NE PAS JETER dans les toilettes autre chose que le papier réservé à cet effet. Tout autre objet endommage la station ou risque de boucher les canalisations souterraines au niveau du raccordement de chaque maison. Des contrôles vont d'ailleurs être prochainement réalisés afin de vérifier le bon fonctionnement du raccordement de chacun

> Des travaux menés en partenariat étroit avec le Parc naturel régional du Perche

L'inventaire du patrimoine bâti se poursuit. Débuté en 2009, il s'achèvera en 2011. À cet effet, Laetitia Casses est mandatée par le Parc naturel régional du Perche (PNRP) et sera amenée à poursuivre son travail de terrain en début d'année prochaine sur les secteurs Nord et Sud de la commune, le bourg ainsi que les secteurs Est et Ouest ayant déjà été parcourus.

Certains éléments typiques de Frazé ont déjà été référencés. De nombreux joyaux architecturaux qui parsèment la commune ont été remarqués, à l'image de ces étonnants épis de faîtage aux ornementations « fantasmagoriques ».

Rappelons que la première étape d'un inventaire consiste à dresser un état des lieux des connaissances, par une recherche documentaire approfondie. Ensuite, au cours de l'enquête de terrain, une description de tous les éléments du patrimoine intéressants d'un point de vue historique ou culturel est faite. Sont ainsi examinés les châteaux, manoirs, églises, fermes, maisons de bourg, lavoirs, croix de chemin, etc. Chaque élément est référencé géographiquement et illustré de photographies. Au fur et à mesure de l'avancement du travail, toutes les informations sont numérisées. En parallèle, un travail de recherches au sein des archives départementales est réalisé, permettant de retrouver des éléments d'informations sur la vie communale aux siècles précédents. Les résultats seront consultables à la Maison du Parc, en Mairie ou encore sur Internet. Une réunion publique, au cours de laquelle sera projeté un diaporama, aura lieu à l'issue de cette mission.

L'inventaire des zones humides commence. Afin d'améliorer la connaissance des zones humides, les préserver et les gérer, un premier inventaire cartographique a été réalisé par le Parc, qui mène aujourd'hui un travail de validation avec les communes : si besoin est, des sorties sont organisées sur le terrain pour vérifier la cohérence des informations relevées avec la réalité.

L'objectif est de réaliser une cartographie précise et validée des zones humides, qui sera ensuite présentée au cours d'une réunion publique. L'atlas est évolutif et modifiable par toute personne constatant d'éventuelles erreurs. Cette cartographie des zones humides est utile aux communes lors de la réalisation de leurs documents d'urbanisme.

Cette démarche participative a été engagée et la méthode validée sur les bassins versants de la Même, de la Coudre et celui de la Rhone. Au titre de l'année 2010, 21 communes du Parc situées dans le département de l'Eure-et-Loir sont concernées par cet atlas : La Ferté-Vidame, Senonches, Manou, Fontaine-Simon, Belhomert-Guéhouville, St-Maurice-St-Germain, La Loupe, Vaupillon, St-Eliph, Montireau, Champrond-en-Gâtine, Combres, Thiron-Gardais, La-Croix-du-Perche, Frazé, Miermaigne, Charbonnières, St-Bomer, Soizé, La-Bazoche-Gouet et Chapelle-Guillaume.

Promenade du lavoir : une première phase de travaux réalisée. Préalablement à la création du cheminement piétonnier qui reliera la place du Château au lavoir, il était nécessaire de procéder à un nettoyage de la mare située derrière l'église. Cette première phase de travaux a été menée cet été en partenariat technique et financier avec le PNRP, qui, dans le cadre d'une convention, a contribué au financement de cette opération de curage à hauteur de 80 %.

Coût de ces travaux : 8 000 €, dont 1600 € à la charge de la commune.

Notre-Dame de Frazé, notre église

Notre belle église, d'origine romane et dont l'édification a débuté au XIII^{ème} siècle, s'est agrandie au XVI^{ème} siècle de quatre chapelles à pignon. Puis l'intérieur en a été redécoré au XIX^{ème} siècle et doté de son mobilier en 1848. Après l'installation de ses vitraux en 1898, elle fut inscrite à l'inventaire des monuments historiques en 1928, puis en 1987.

Dès 1999 a été envisagée une étude de restauration, suivie de travaux réalisés en 2002 et 2003 sur le pignon Sud et le portail Renaissance. Mais les outrages du temps ont sournoisement fait leur office sur le reste de l'édifice, notamment sur la charpente, et en 2005 une nouvelle étude a été entreprise, malheureusement restée sans suite en raison des coûts très élevés des travaux envisagés (1 million d'euros).

Aujourd'hui nous devons réactualiser cette étude, devenue caduque, avant d'envisager quoi que ce soit. En effet, les aides éventuelles du Ministère de la Culture, indispensable partenaire de cette restauration, sont conditionnées par l'acceptation d'un dossier comprenant une étude récente. La réactualisation de l'étude de 2005 sera réalisée par Patrick Calvel, architecte des Monuments Historiques, pour un montant de 2 858,26 € HT, soit 3 418,48 € TTC.

Des nouvelles du CCAS

Les membres du Centre communal d'action sociale (CCAS) sont souvent à pied d'œuvre pour organiser les événements festifs des aînés : le banquet du 8 mai, la remise des colis et le goûter de fin d'année (qui se déroulera le 3 décembre en 2011).

Mais le CCAS s'intéresse aussi aux jeunes : durant 2010, notre dossier « l'Envol » s'est enrichi d'une nouvelle postulante, Alina LEON, étudiante à l'Institut des Sciences Politiques, qui nous a sollicités dans le cadre d'un départ en stage à l'ambassade de France à Caracas (Venezuela). L'étude de son dossier (qualité pédagogique, frais engendrés par le départ...) a autorisé le CCAS à lui attribuer une subvention de 500 €. C'est la deuxième demande formulée et acceptée au titre de cette subvention, destinée à aider les jeunes Frazéens à partir vers une destination lointaine dans le cadre de leurs études. Nous ne pouvons que nous réjouir de constater le niveau d'excellence de nos étudiants, et en espérons d'autres...

Par ailleurs, il est rappelé que chaque premier samedi du mois, de 10h à 12h, une permanence sociale est assurée en mairie. Tous les problèmes évoqués lors de ces entretiens sont couverts par l'obligation de réserve et le secret professionnel de rigueur.

Les membres du CCAS peuvent également être contactés pour des renseignements ou aides diverses le cas échéant. Nous vous rappelons ci-après leurs coordonnées :

Noms	Portables	Postes fixes
Jean de BANNES	06 18 93 72 81	02 37 29 56 75
Bernard BERTRY	06 85 12 55 17	
Jeanine BROUARD	06 30 56 06 57	02 37 29 53 60
Alain GAUTHIER	06 74 37 10 55	
Isabelle LAVIE	06 20 35 38 90	
Mireille LEROY	06 99 86 97 78	02 37 29 58 31
Brigitte PISTRE	06 10 13 48 70	
Jean-Yves POPULU	06 71 53 83 31	02 37 29 55 95
Gérard TRECUL	06 32 00 74 88	02 37 29 53 40

Notre Maire face au Président de la République

Nicolas Sarkozy a choisi l'Eure-et-Loir pour parler de l'avenir de la ruralité le jeudi 21 octobre dernier à Bonneval. 6 maires, sur les 403 que compte le département, avaient été conviés à lui poser une question traitant des spécificités du monde rural. Brigitte Pistre était l'une de ces 6 personnes. Impression :

« C'est Monsieur le Préfet, Lionel Beffre (qui avait dîné avec nous le soir des Journées du Patrimoine), qui m'a demandé d'être l'un des porte-paroles des élus ce jour là. Parler devant 800 personnes, face aux caméras, en s'adressant au Président de la République est un exercice très impressionnant, mais je suis fière pour Frazé qu'on m'ait demandé de le faire.

©Mairie de Frazé / P. Lebe

Mon rôle n'était pas facile, car je devais

parler en premier, et on m'avait demandé d'aborder les questions de l'insécurité. En ces périodes difficiles, j'ai aussi évoqué le rôle du maire dans sa dimension de proximité avec les habitants du village et l'indispensable effort de revitalisation des zones rurales qu'on ne peut faire sans l'aide des pouvoirs publics ».

Evénements communaux et associatifs de juillet à décembre 2010

> Inauguration du terrain de sport municipal Gilbert Roger

La célébration de la fête nationale du 14 juillet à Frazé fut organisée cette année le 13 juillet. Cette grande manifestation frazéenne débuta par 2 matchs de football entre très jeunes et moins jeunes. Deux équipes de 10-14ans, l'une défendant les couleurs de Frazé et l'autre les couleurs de Brou, disputèrent un match de football passionnant sous l'arbitrage de Monsieur Scherneau, président de l'association de l'Etoile de Brou. De nombreux supporters étaient venus encourager les jeunes footballeurs talentueux.



Ceci fut l'occasion d'inaugurer le terrain de football et de baptiser le terrain de sport (football et tir à l'arc) en présence de Monsieur Luc Lamirault, Vice-président du Conseil général. Ce terrain de sport a ainsi été baptisé « Terrain de sport municipal Gilbert Roger » en mémoire de Gilbert Roger, ancien champion du monde de marche athlétique originaire de Frazé. Six fois vainqueur du Paris-Colmar et Strasbourg-Paris, une exposition lui a été consacrée le samedi 10 juillet dans la salle de la mairie durant le passage à Frazé des marcheurs des 100 km du Perche.

Un grand merci à Luc Lamirault qui a pu dégager un peu de son temps pour cette inauguration sportive, à Monsieur Scherneau pour avoir accepté d'encadrer cette sympathique rencontre, sans oublier nos jeunes sportifs très motivés sous l'œil captivé des parents, amis et Frazéens.

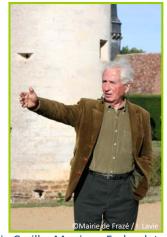
Des membres de la famille de Gilbert Roger ont effectué le déplacement ce jour-là à Frazé pour s'associer à cette cérémonie. Qu'ils en soient remerciés !

L'accès au terrain de football est libre toute l'année; pour les mineurs, sous la responsabilité des parents. L'utilisation de ce terrain est strictement interdite durant les séances de tir à l'arc qui se déroulent de mai à octobre, le vendredi de 18h à 20h.

> Journées Européennes du Patrimoine 2010

Les 18 et 19 septembre 2010 ont représenté pour Frazé la seconde édition de « Frazé s'affiche ». Cette année, les temps forts de ce week-end ont été marqués par la présence d'une montgolfière permettant de découvrir en vue panoramique le château et ses abords ; d'un concert baroque très apprécié donné dans l'église Notre-Dame ; d'un dîner (cochon grillé parfaitement cuisiné par Gérard Surcin) servi dans les communs du château réunissant ainsi plus de 220 personnes sous la présidence de notre Préfet, Monsieur Lionel Beffre, qui nous fit l'honneur de choisir notre commune comme lieu de rencontre ; d'une messe de Saint-Hubert célébrée par le Père Abel Eyegue N'Ba dans les jardins du château avec les sonneurs des Echos de Frévent, ainsi que d'une randonnée pédestre organisée par l'association du Trait d'Union pour découvrir le patrimoine frazéen.

Encore très appréciées durant tout le week-end : les rencontres avec les propriétaires du château réalisées à travers les conférences passionnantes de Monsieur de Loture (photo cicontre) et de sa nièce, la projection sur grand écran des photographies d'Isabelle Lavie sur le patrimoine architectural et naturel de notre commune, les concerts d'orgue par Alain



Gauthier, les expositions de cartes postales anciennes par le Trait d'Union, de peintures (Marie Carillo, Monique Fraboulet, Bénédicte Souquet-Basiège) et de photos (Jean-Yves Populu, Véronique Joubert), la démonstration de la « camera obscura » par Jean-Yves Populu, le marché artisanal, les promenades en carriole ainsi qu'à dos de cheval accompagnées par la ferme de tourisme équestre frazéenne « Awenasa », le jeu concours sur l'eau et la tombola.

Les très nombreux visiteurs ont pu se restaurer à la buvette tenue sur la place de la mairie par les membres du Trait d'Union ainsi qu'au salon de thé géré par l'équipe du Comité des Fêtes.

Cette très belle manifestation, qui donne à découvrir le potentiel culturel, architectural, touristique et artistique de notre commune, rencontre un très vif succès depuis deux ans. De par leurs encouragements, les visiteurs qui viennent parfois de très loin, nous invitent et nous motivent à renouveler notre action.

Nous mesurons objectivement qu'une telle réussite est directement liée à la confiance et à la complicité qui nous sont offertes par les propriétaires du château. Grâce à eux, « Frazé s'affiche » dignement ! Qu'ils soient persuadés de notre sincère reconnaissance.

La Municipalité a conscience du travail important que demande l'organisation d'une telle manifestation. Elle remercie vivement l'ensemble des associations frazéennes, tous les bénévoles qui viennent renforcer la logistique, sans oublier les employés communaux qui déploient beaucoup d'énergie pour la réussite de ces Journées Européennes du Patrimoine.













> Un Frazéen à l'honneur le 11 novembre

Sauveur Di Gennaro a reçu la croix du combattant au titre du conflit de 1939-1945 lors de la cérémonie du 11 novembre dernier.

Né le 29 août 1925 à MEDZ-EL-BAB (Tunisie), de nationalité française, il avait été appelé au service national actif avec la classe 45, et avait rejoint l'Arme Blindée Cavalerie le 15 février 1944. Affecté au 2ème Régiment de Dragons le 1er mars 1944, puis au 4ème Régiment de Chasseurs d'Afrique le 1er avril 1944, il est alors affecté à la 8ème CRD de la 5ème Division Blindée en Allemagne puis en Autriche.

Ses excellents services lui valent d'être élevé à la distinction de 1^{ère} classe le 1^{er} avril 1945, puis nommé Brigadier le 15 août 1945. Rapatrié en Métropole, il sera démobilisé au Camp Sainte-Marthe à Marseille et rayé des contrôles de l'Armée Active le 15 février 1946. Le Brigadier Di Gennaro est titulaire de la Médaille Commémorative de la Guerre 1939-1945, agrafe Libération et Allemagne.



Ce sont tous les anciens combattants qui sont mis à l'honneur lorsque le courage de l'un des leurs est ainsi souligné.

> Retour en images sur les événements récents



2 octobre – vernissage de l'exposition de Martine Provost à l'office de tourisme d'Illiers-Combray



 4 décembre - remise de diplômes de secourisme lors de l'assemblée générale du Comité des fêtes.
 A l'issue de cette réunion, Muriel Giroux a été élue nouvelle présidente. Elle succède ainsi à Alain Aboulker, que la municipalité remercie vivement pour son implication.



20 novembre - soirée théâtre du Comité des fêtes



4 décembre - distribution des colis aux aînés par le CCAS



4 décembre – vernissage de l'exposition de Stéphanie Duffour à l'office de tourisme de Brou

Un message / deux conseils de la gendarmerie à l'approche des vacances



Vous partez ? L'opération tranquillité vacances est toujours en vigueur, il vous suffit de vous rendre à la gendarmerie avant de partir, vous y remplirez une fiche sur votre domicile avec des renseignements utiles aux patrouilles. Cela permet lors des surveillances diurnes et nocturnes de procéder à une veille plus assidue des domiciles (vérification des véhicules présents, des portes et fenêtres...). Cette opération s'applique également aux résidences secondaires.

Certains cambriolages ont lieu malgré la vigilance de chacun : notez bien les numéros de série de vos matériels : tondeuses, débrousailleuses, motoculteurs, téléviseurs, etc... avec le type, la marque, et multipliez les photos. Cela permettrait une identification plus rapide du matériel dérobé lors de découvertes.

Enfin si un automobiliste vous aborde en vous reprochant d'avoir abîmé son rétroviseur, et vous en demande le remboursement « à l'amiable », méfiez vous : c'est une arnaque !

L'Union des Associations du Canton de Thiron-Gardais et la Communauté de Communes du Perche Thironnais organisent une réunion d'information sur le thème « Comment vous sentir en sécurité dans votre quotidien (sécurité domestique, démarchage malhonnête, internet) » le samedi 18 décembre 2010 à 14h30 à la salle des fêtes de Thiron-Gardais, en présence de Laurent Rousseau, Capitaine de gendarmerie de Nogent le Rotrou, et Luc Lamirault, Conseiller général. Un verre de l'amitié sera servi à la fin de la réunion. Pour toute information, appeler le 02.37.49.49.48.

Listes électorales : derniers jours pour s'inscrire!

Les listes électorales seront bientôt closes. C'est au plus tard le 31 décembre entre 10 h et midi que vous pourrez vous inscrire sur les listes de Frazé.

Ce message est destiné aux nouveaux habitants, et aux jeunes atteignant 18 ans avant le 1^{er} mars 2011, mais aussi à tous ceux d'entre vous qui n'avez jamais pris le temps de le faire et qui souhaitez maintenant régulariser votre inscription sur les listes.

Il suffit de venir en mairie avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

Une fois cette formalité accomplie, vous pourrez participer au prochain scrutin prévu en mars 2011 : il s'agit des élections cantonales, qui permettent d'élire les conseillers généraux. Rappelons que les conseillers généraux sont renouvelés par moitié tous les trois ans. Notre canton, le canton de Thiron-Gardais, est concerné par ce prochain renouvellement.



Etat civil

Mariage: - M. Nicolas COPPIN et Melle Raphaëlle GUERIN, le 23/10/2010

<u>Naissances</u>: - Romane SAVIGNY, le 07/08/2010 au Coudray

- Annelyse POTHIN, le 07/10/2010 au Coudray

- Nolan OMBRET, le 11/10/2010 à Châteaudun

- Léo MASSON, le 16/10/2010 au Coudray

- Cindy DENIS, le 30/11/2010 à Châteaudun



Agenda 2011 de Frazé

MOIS	DATES	EVENEMENTS	ORGANISATEUR (S)
JANVIER	samedi 8 à 20 h	Galette des Rois	Trait d'Union
	samedi 15 à 17 h	Vœux de la Municipalité	Mairie
FEVRIER	samedi 26 à 13 h	Loto	FNACA
	samedi 5 à 8h	Comptage des perdreaux/lièvres	GIC des 3 Rivières
	samedi 5 à 20h	Loto	Amicale des anciens élèves
MARS	samedi 12 à 20h	Soirée choucroute	APEA
	samedi 19 à 8h	Ouverture de la pêche à l'étang	La Gaule Frazéenne
	samedi 19 à 20h	Soirée Couscous	Trait d'Union
AVRIL	samedi 9 à 7h30	Lâcher de truites	La Gaule Frazéenne
	dimanche 10 à 12h	Méchoui	Amicale des anciens élèves
	dimanche 8	Commémoration de l'Armistice	Municipalité
MAI	dimanche 8 à 12h	Banquet des Aînés	CCAS
	dimanche 15 de 7h à 18h30	Brocante	Comité des fêtes
JUIN	samedi 18 à 20 h	Repas puis Feux de la Saint-Jean	Trait d'Union
	mardi 21 à 19 h	Fête de la Musique	Municipalité / Comité des fêtes
JUILLET	nuit du sam 2 au dim 3	100 km du Perche	Trait d'Union (correspondant pour Frazé)
	mercredi 13 à 17h	Jeux et divertissements	Comité des fêtes
	mercredi 13 à 20h	Repas champêtre, suivi du bal et	Municipalité / Comité des fêtes
		du feu d'artifice	
SEPTEMBRE		Journées du Patrimoine :	Associations de Frazé / Château / Municipalité
	samedi 17 et dimanche 18	animations dans le village	
		et au château	
OCTOBRE	samedi 22 à 20h	Loto	Amicale des anciens élèves
NOVEMBRE	vendredi 11	Commémoration de l'Armistice	Municipalité
DECEMBRE	samedi 3 après-midi	Colis des aînés	CCAS
	samedi 17 après-midi	Noël des enfants	Comité des fêtes

En fonction des circonstances, les horaires peuvent être appelés à subir une modification. Veuillez consulter quelques jours à l'avance l'affichage devant la mairie.

Informations pratiques

Horaires d'ouverture du secrétariat de mairie :

le lundi et jeudi matin de 9 h à 12 h le 1^{er} samedi du mois de 10 h à 12 h

permanence des élus chaque samedi de 10 h 30 à 12 h

téléphone de la mairie: 02.37.29.50.52

fax: 02.37.29.50.14

adresse mail : mairie.fraze@wanadoo.fr

site internet officiel de la commune : www.mairie-fraze.fr

En cas d'urgence, vous pouvez contacter directement :

Brigitte PISTRE, maire: 06.10.13.48.70
Bernard BERTRY, 1^{er} adjoint: 06.85.12.55.17
Philippe LEBEL, 2^{ème} adjoint: 06.85.30.92.05
Fabien MASSON, 3^{ème} adjoint: 06.26.63.60.03

En cas de besoin d'intervention sur le réseau d'eau, appelez

le 06.71.53.83.31

Rappel: vos élus tiennent différentes permanences en mairie

le samedi matin, de 10 h 30 à 12 h (à noter que le premier samedi du mois, cette permanence est assurée par Alain Gauthier, spécialiste des questions d'ordre social) **le 1^{er} jeudi du mois**, de 17 h 30 à 19 h, permanences juridiques assurées par Virginie Gatineau (prendre rendez-vous à l'avance auprès de la mairie)



Le Petit Frazéen

Bulletin municipal nº 7 – décembre 2010

Responsable de la publication : Brigitte Pistre, maire de Frazé

Rédaction : Brigitte Pistre, avec la participation d'Alain Gauthier, Isabelle Lavie, Philippe Lebel, Mireille Leroy

Illustrations: Bernard Bertry, Marie Carillo, Claude Fortin, Isabelle Lavie, Philippe Lebel

Mise en page : Isabelle Lavie, avec la participation de Philippe Lebel

Impression : Florilège Graphique

Dépôt légal à parution – n° ISSN en cours